



Paris, le

19 OCT. 2017

DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'AP-HP

2, Rue Saint-Martin
75184 PARIS CEDEX 04

Note à l'attention de
Mesdames et Messieurs
les Directeurs des Ressources Humaines

LE DIRECTEUR

Téléphone : 01 40 27 45 38
Secrétariat : 01 40 27 45 15
Télécopie : 01 40 27 45 61

Objet : commémoration de l'abolition de l'esclavage et hommage
aux victimes de l'esclavage

Notes abrogées : notes relatives à la journée nationale de
commémoration de l'abolition de l'esclavage D2014-1975 et D2017-2371

N/Réf. : D2017-4802
V/Réf. :

Dossier suivi par :

Caroline CALMEL
Téléphone : 01 40 27 43 73
✉ caroline.calmel@aphp.fr

Je vous rappelle que la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la
commémoration de l'abolition de l'esclavage et en hommage aux
victimes de l'esclavage institue la journée du 10 mai comme journée
nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions
et celle du 23 mai comme journée nationale en hommage aux victimes
de l'esclavage.

Des agents de vos établissements sont susceptibles de solliciter
une autorisation d'absence pour participer à des colloques ou des
manifestations prévues à ces occasions.

Dans la limite des nécessités de service, je vous demande de bien
vouloir faciliter ces absences au titre des droits à congé.

p/ Gérard COTELLON